

COPIE

Compte rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce jeudi 02 mai 2019, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.

Les décisions ci-après ont été prises.

I- Mesures normatives.

Déclaration d'utilité publique du périmètre autour du lac marin au quartier Donaten, entre le domaine de l'ex-hôtel PLM ALEDJO, l'Epi de Siafato et l'Epi n°1.

Le périmètre déclaré d'utilité publique porte sur une superficie de 41 hectares 34 ares. Il constitue un potentiel touristique et attractif que le Gouvernement a retenu de mettre en valeur. A terme, il sera érigé sur ce site, un pôle d'infrastructures destiné à promouvoir le tourisme balnéaire dont l'économie locale tirera un meilleur profit.

Les Ministres concernés par la mise en valeur du domaine sont instruits d'accomplir les diligences nécessaires afin que le processus d'expropriation subséquent soit achevé dans les 12 prochains mois.

Le Conseil a, par ailleurs, adopté, au titre des mesures normatives, le décret portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Agence nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI).

II- Communications.

II-1. Constitution d'une base de données des aspirants au métier d'enseignant du primaire et du secondaire général.

Les différents diagnostics réalisés sur le système éducatif béninois mettent en exergue un déficit quantitatif et qualitatif en personnel enseignant. Les écarts enregistrés s'accroissent au fil des années en raison de l'importance de plus en plus croissante de la population scolarisable.

C'est ainsi que dans certaines localités, il existe des groupes pédagogiques dépourvus d'enseignants, situation aggravée par un défaut d'utilisation optimale du temps scolaire, avec comme conséquence, une surcharge de travail chez nombre d'enseignants et des conditions d'études inappropriées pour les apprenants.

Face à ces préoccupations, il va sans dire que l'absence d'un mécanisme prospectif, efficace et efficient de gestion de personnel enseignant compromettra sur la durée, la qualité de l'éducation, si rien n'est fait.

A l'analyse, la résolution durable d'une telle situation nécessite des informations à un double niveau. Le premier niveau concerne l'état des lieux détaillé de l'ampleur des besoins. Le second se rapporte à la capacité à pourvoir effectivement aux besoins, d'où la nécessité d'explorer la quantité et la qualité des ressources humaines susceptibles de servir dans le sous-secteur.

C'est dans cette dynamique que s'inscrit l'option faite par le Gouvernement de constituer une base de données des aspirants au métier d'enseignant.

Plus spécifiquement, il s'agira d'ouvrir des registres d'inscription à l'intention des titulaires :

- d'un diplôme des Ecoles Normales d'Instituteurs (ENI) et des Ecoles Normales Supérieures (ENS) ;
- d'un diplôme de Baccalauréat au moins et candidats au métier d'enseignant au primaire ;
- d'un diplôme de Licence dans une discipline enseignée et candidats au métier d'enseignant du 1^{er} cycle du secondaire général ;

- d'un diplôme de Maîtrise ou de Master 2 dans une discipline enseignée et candidats au métier d'enseignant du second cycle du secondaire général.

Par la suite, une appréciation des compétences des aspirants inscrits sera faite et permettra de constituer la base de données.

Les Ministres des trois ordres d'enseignement veilleront à la bonne conduite des différentes étapes du processus.

II-2. Travaux de réaménagement du hall départ de l'aérogare de passagers de l'Aéroport international Cardinal Bernardin GANTIN de Cadjehoun.

En attendant la réalisation de l'aéroport de Glo-Djigbé dont les travaux sont prévus pour durer 3 ans, il est envisagé d'améliorer la capacité d'accueil ainsi que la qualité des services offerts à l'Aéroport International Cardinal Bernardin GANTIN de Cadjèhoun. Cette mesure urgente vise à développer les conditions d'exploitation de cet aéroport dans le respect des normes internationales requises en matière de sûreté, de facilitation et de sécurité. Dans ce cadre, des études approfondies ont été réalisées par le Consultant Aéroport de Paris Ingénierie (ADPi) en vue de la planification et de la réalisation des travaux de réaménagement du hall départ de l'aérogare passagers de l'aéroport.

Au regard de l'envergure et de la spécificité du projet et pour garantir la qualité des ouvrages, il a été retenu une mise en concurrence des entreprises ayant des expériences avérées dans les travaux similaires.

A l'issue de l'analyse et de l'évaluation des offres, il ressort que les propositions du Groupement FRANZETTI BENIN/CESA présentent des avantages comparatifs par rapport à celles de l'entreprise SOGEA SATOM qui sont les seules soumissionnaires.

Le Conseil a donc autorisé la passation de marché par entente directe entre la Société des Aéroports du Bénin (SAB) et le groupement FRANZETTI BENIN/CESA pour la réalisation des travaux.

II-3. Compte rendu des actes de vandalisme perpétrés dans le cadre du processus électoral.

Le 28 avril 2019, le peuple béninois était aux urnes pour les élections législatives.

Si les opérations se sont globalement bien déroulées sur tout le territoire national, dans le calme et la discipline, il y a lieu, cependant, de constater que quelques incidents ont été enregistrés dans le centre-ville de Parakou, à Tchaourou, Savè et Glazoué, puis à Bantè, Savalou et Bassila.

En effet, des individus incontrôlés ont commis des actes de vandalisme, de barbarie, et ont même attenté à l'intégrité physique de citoyens dont le seul tort était de vouloir exercer leur droit civique.

Par ailleurs, trois jours après la tenue du scrutin, soit dans l'après-midi de ce mercredi 1er mai, au motif fallacieux d'une tentative d'arrestation de l'ancien président Boni YAYI, un attroupement s'est formé à son domicile et a ensuite investi une partie de la ville de Cotonou.

Dans un déchaînement de violence, les manifestants ont attaqué des édifices publics et des installations privées qu'ils ont dégradés ou incendiés. C'est le cas notamment du hall d'exposition d'un concessionnaire de véhicules situé à Cadjèhoun, de l'agence d'une banque locale au quartier Patte d'Oie.

C'est le cas aussi de la tour administrative abritant plusieurs ministères dont celui du Travail et de la Fonction publique où la guérite d'accueil a été saccagée, une dizaine de voitures mises à feu, une trentaine de motos, un ordinateur et un climatiseur dérobés.

Des actes de vandalisme ont été également observés dans la ville de Kandi ce même 1^{er} mai.

Il y a lieu de souligner que lors de chacune de ces manifestations opportunistes, les Forces de Défense et de Sécurité sont intervenues avec beaucoup de professionnalisme dans le but de préserver l'ordre public.

Il se dégage des éléments de contexte que les meneurs de ces mouvements ont clairement affiché leur intention d'attenter à la stabilité de l'Etat. En

témoigne, la présence de nombreux étrangers dans les rangs des manifestants. Ceux-ci, généralement de jeunes gens, sont drogués et équipés d'engins explosifs destinés à semer le désordre.

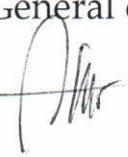
Les enquêtes sont ouvertes pour détecter les instigateurs de ces actes de vandalisme, situer les responsabilités et engager les poursuites nécessaires.

En prenant acte de ce compte rendu du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique, le Conseil lui a donné des instructions fermes en vue de mettre fin au désordre et d'assurer la sécurité des honnêtes citoyens afin qu'ils continuent de vaquer à leurs occupations quotidiennes.

Fait à Cotonou, le 02 mai 2019.

Le Secrétaire Général du Gouvernement,




Edouard OUIN-OURO.-